



# SNUDI-FO 78

## SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT

--	--	--	--

**Tél :** 01 39 51 23 94

**Email :** [78snudifo@gmail.com](mailto:78snudifo@gmail.com)

**Site :** [www.snudifo78.fr](http://www.snudifo78.fr)

### LA FORCE DU SYNDICAT C'EST :

#### SON NOMBRE DE SYNDIQUES

Le nombre d'adhérents permet le rapport de force nécessaire avec nos responsables administratifs. Il détermine la représentativité du syndicat dans les instances.

#### SON INDEPENDANCE

Les ressources du **SNUDI-FO 78** proviennent **uniquement** des cotisations des adhérents. Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié, ni soutenir un gouvernement ou un parti politique quel qu'il soit.

#### SON AFFILIATION

- à une Union Départementale, aux côtés des salariés d'autres secteurs publics ou privés,
- à une fédération FNEC et à une confédération, la **CGT-FO**, 1<sup>ère</sup> organisationsyndicale de la **Fonction Publique d'État**.

### SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS !

- Définir les orientations du syndicat **SNUDIFO 78** et participer aux prises de décisions (Congrès, AG, élection de la Commission Exécutive).
- Au **SNUDI-FO 78** ce sont les adhérents **qui le souhaitent** qui définissent les orientations que l'on peut avoir.
- Bénéficier de la solidarité syndicale dans le cas de mouvements de grève longs. **A titre d'exemple, lors du mouvement contre la réforme des retraites, nos syndiqués ont pu recevoir une aide de 50€ par jour de grève lorsqu'ils avaient fait au moins trois jours de grève.**
- Être informé et défendu en priorité en cas de besoin et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos représentants du personnel.
- Adhérer automatiquement à l'**AFOC** (association Force Ouvrière consommateurs).

## TARIFS COTISATIONS 2025

**66% déductibles de vos impôts sur les revenus de 2025 ou en crédit d'impôts si non imposable**

PROFESSEURS DES ECOLES PsyEN - CLASSE NORMALE									
ÉCHELONS	2-3	4	5	6	7	8	9	10	11
Adjoints, spécialisés (ASH, PSY, PEMF, CPC)	137	147	155	167	178	189	202	216	231

ÉCHELONS	PE et PsyEN HORS CLASSE				PE et PsyEN CLASSE EXCEPTIONNELLE					
	4	5	6	7	2-3	4	5	1 <sup>er</sup> chevron	2 <sup>ème</sup> chevron	3 <sup>ème</sup> chevron
Adjoints, spécialisés (ASH, PSY, PEMF, CPC)	265	273	283	293	310	312	314	322	332	342

- Directeurs de 2/4 classes +4€
- Directeurs de 5/9 classes +8€
- Directeurs de 10 classes et plus +12€

AUTRES PERSONNELS (forfait)		RETRAITÉS	TARIF APRES DEDUCTION FISCALE de 66%
Contractuels : 156€	AESH : 60€	Pension jusqu'à 1500€ : 102€	Ex 1 : PE éch 6 cotisation 167€ →57€ après déduction fiscale
PES : 130€	Disponibilité : 36€	Pension de 1501€ à 2000€ : 112€	Ex 2 : PE Cl.Ex éch 4 cotisation 312€ →106€ après déduction fiscale
Congé parental : 55€		Pension supérieure à 2000€ : 122€	Ex 3 : AESH 60€ →20€ après déduction fiscale

